

Nom commercial: Phenazonum

Numéro de la matière: 067120

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Phenazonum

N° d'article 06712000

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la

personne

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4

H302

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence

P264.1

Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P270

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P330

Rincer la bouche.

P501.3

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

Nom commercial: Phenazonum

Numéro de la matière: 067120

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

contient phenazone

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux

phenazone

No. CAS 60-80-0

No. EINECS 200-486-6

Concentration \geq 50 < 100 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

H302

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après quelques heures; une surveillance médicale d'au moins 48 heures est donc indispensable. Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Ne pas laisser sans surveillance les personnes atteintes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. Eventuellement apport d'oxygène. Conduire chez le médecin. S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et rincer bien. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

En cas de contact avec les yeux

Ecarter les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Traitement chez un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Appeler aussitôt un médecin. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin. En cas de vomissement, tourner la personne sur le côté.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Dioxyde de carbone, Eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucuns connus.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection.

Autres données

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Nom commercial: Phenazonum

Numéro de la matière: 067120

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes en sûreté.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir Section 7. Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Pa de réquisitions spéciales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Aucune mesure particulière nécessaire.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conservé hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas nécessaire.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Non.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animales. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Protection respiratoire - Note

N'est pas nécessaire

Protection des mains

Gants de protection

Protection des yeux

Lunettes de protection; Protection du visage

Protection du corps

Vêtement de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Nom commercial: Phenazonum

Numéro de la matière: 067120

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	poudre cristalline
Couleur	blanc
Odeur	inodore
valeur pH	
Remarque	Non applicable
Point de fusion	
Valeur	109 à 111 °C
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	
Remarque	non déterminé
Point d'éclair	
Remarque	Non applicable
inflammabilité (solide, gaz)	
Ne s'enflamme pas	
Hydrosolubilité	
Remarque	très bonne solubilité
température de décomposition	
Remarque	non déterminé

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.2. Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.5. Matières incompatibles

Aucune

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

Substance de référence	phenazone		
Espèces	rat		
DL50	1705		mg/kg

Corrosion/irritation cutanée

Remarque le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

Remarque Le produit est irritant pour les yeux.

sensibilisation

évaluation sensibilisant

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

Nom commercial: Phenazonum

Numéro de la matière: 067120

Version: 4 / CH

remplace la version: 3 / CH

Date de révision: 17.12.2018

Date d'impression 01.10.19

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

Toxicité pour les poissons

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les daphnies

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les algues

Remarque Aucun données connues.

Toxicité pour les bactéries

Remarque Aucun données connues.

12.2. Persistance et dégradabilité**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Indications générales**

Des données écotoxicologiques ne sont pas disponibles dans cette sous-section pour le produit lui-même.

12.6. Autres effets néfastes**Indications générales**

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Déchets de résidus**

Code de déchets CEE

Ne pas éliminer avec le déchet domestique

Code de déchets CEE

Ne pas décharger dans les égouts.

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Éliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Nom commercial: Phenazonum

Numéro de la matière: 067120

Version: 4 / CH

Date de révision: 17.12.2018

remplace la version: 3 / CH

Date d'impression 01.10.19

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU	Il n'y a pas de marchandise dangereuse	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 3

Remarque Classification according to Annex 4 VwVwS

RUBRIQUE 16: Autres informations

mentions de danger H-de la rubrique 3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.